



DEPARTEMENT DU RHONE  
COMMUNE DE VOURLES



Plan Local d'Urbanisme  
**Liste des emplacements  
réservés**

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1

Pièce n°	Projet arrêté	Document soumis à enquête publique	Approbation
<b>06</b>			



## Emplacements pour équipements ou espaces publics

Numéro	Localisation N° parcelle	Superficie	Désignation	Bénéficiaire
R1	<b>Les Goules</b> Section AR N° 106*-107*-108*-109*-110*	4516 m <sup>2</sup>	Aménagement d'un espace public	Commune
R2	<b>Les Goules</b> Section AA N° 98-99*-100*-101*-4* Section AO N° 3*-1a*	3287 m <sup>2</sup>	Aménagement d'un espace public entre la RD114 et la rue de la Gare	Commune
R3	<b>Bois des Côtes</b> Sections AC et AD ensemble de la zone Neh, sauf les parcelles bâties, l'emprise A45 et R5	450307 m <sup>2</sup>	Acquisition et aménagement de l'espace naturel du Bois des Côtes	Commune
R4	<b>Bois des Côtes</b> Section AC N° 19*-20*-22*-23*-24*	Environ 8057 m <sup>2</sup>	Extension du cimetière	Commune
R5	<b>Bois des Côtes</b> Section AR n° : 25-24*	152 m <sup>2</sup>	Acquisition des terrains du château d'eau	Commune
R6	Section N° 2*,10*,11*,12*,13*,14*,15*,16* 99*	1 668 m <sup>2</sup>	Espace public et aménagement d'un cheminement piéton le long de la RD114	Commune
R7	Section N° 167*,168*,170*	555 m <sup>2</sup>	Création d'un cheminement piéton entre le chemin des Balmes et la rue Louis Vernay	Commune
R8	Section N° 151,152,153,155	1325m <sup>2</sup>	Création de logements conventionnés pour séniors et aménagement d'un parc de stationnement	Commune

\*parcelle concernée partiellement

## Emplacements pour voirie à créer ou à aménager

numéro	Localisation / N° parcelle	Superficie / Largeur de plateforme	Désignation	Bénéficiaire
V1	<b>Carrefour Chemin des Eclapons / RD 36</b> Section AS N° 25*	50 m <sup>2</sup>	Elargissement du carrefour	Commune
V2	<b>Les Goules</b> Section AA N° : 16*-17*-18*	1074 m <sup>2</sup>	Aménagement du carrefour entre la RD 114 et le chemin des Goules	Commune
V3	<b>Les Goules</b> Section AR n° : 201*-125*-124*-123*-121*- 111*-112*-113*-109*-108*- 107*-106*-105*-39*-40*	7055m <sup>2</sup>	Création d'une voie de largeur 14 m entre le chemin de la Plaine et la rue de la Gare	commune
V4	<b>Bois des Côtes</b> Section AK N° :124-118*	270 m <sup>2</sup>	Création d'une amorce de voirie de 6 m de large	Commune
V5	<b>Route de Brignais à Irigny / rue des Vallières</b> Section AH n° : 45*	22 m <sup>2</sup>	Elargissement du carrefour	commune
V6	<b>Chemin de Bellevue – Chemin des Sapins</b> Section AH n° : 78*-77*-76*-73*-72*-71*- 70*-67*-68*-69*-61*-60*-59*- 93*-52*-54*-55*-56*-92*-91*- 89*-90-47*-48*-49*	3789 m <sup>2</sup>	Aménagement et élargissement à 8 m et jonction des chemins des Sapins et de Bellevue	commune
V7	<b>Les hauts de Montbel</b> Section AR n° 67a*-68 Section AP n° 15*	230 m <sup>2</sup>	Aménagement et élargissement du chemin de Montbel	Commune

\*parcelle concernée partiellement

## Emplacements pour voiries à élargir

numéro	Localisation	Largeur de plateforme	Bénéficiaire
V8	<b>Chemin des Eclapons</b> <i>Entre le chemin de la Plaine et la RD 36</i>	12 m	commune
V9	<b>Rue de la Gare</b> <i>Entre la RD 36 et la rue de Verdun</i>	12 m	Commune
V10	<b>Chemin des Cailloux</b> <i>Entre la RD 36 et la limite de commune</i>	10 m	commune
V11	<b>Bois des Côtes</b> <i>Impasse menant au cimetière – sur toute la longueur</i>	6 m	Commune
V12	<b>Chemin du Bois des Côtes</b> <i>Entre la Place Jean-Marie Chevalier et le carrefour avec le chemin des Fournières</i>	8 m	Commune
V13	<b>Chemin des Fournières</b> <i>Entre la rue Bertrange Imeldange et le chemin du Bois des Côtes</i>	8 m	Commune
V14	<b>Chemin du bois des Côtes</b> <i>Entre la rue des Vallières et le carrefour avec le chemin des Fournières</i>	10 m	Commune
V15	<b>Chemin de Champenin</b> <i>Entre la rue de Champemin et la limite de la zone UE Section AN 151-178-179-181-183-162-164 et 28-26-32-142-156-147-1a partiel</i>	1430 m2 8 m	Commune
V16	<b>Chemin de Bel Air</b> <i>Entre la rue Louis Vernay et l'aire de retournement à créer (V11)</i>	8m	commune
V17	<b>Chemin des Grabelières</b> <i>Entre la rue des Vallières et la limite de la zone UC</i>	6 m	Commune
V18	<b>Chemin des Grabelières</b> <i>Entre la limite de la zone UC et la limite de commune</i>	8 m	Commune
V19	<b>Chemin de la Plaine</b> <i>Entre la place du souvenir et la rue de Verdun</i>	12 m	Commune
V20	<b>Création d'une voirie et aire de retournement</b> <i>Parcelles : 9* Section AO</i>	1 150 m2 8 m	Commune
V21	<b>Aménagement du carrefour Rue de Verdun/rue Louis Querbes</b> <i>Parcelles : 6a*-273*-168*-169*-167* Section AB-AL-AO</i>	526 m2	Commune
V22	<b>Création d'une voirie</b> <i>De desserte se raccordant sur 'allée des Cèdres Parcelles : 123*-117a*-151*-157*-158*-159*-167a* SectionAO</i>	1171 m2 8 m	Commune

numéro	Localisation	Largeur de plateforme	Bénéficiaire
V23	<b>Elargissement de la rue Jean Marie Chevallier</b> <i>Parcelles : 68*-202*-22</i>	160 m2	commune